



Echelle : 1 / 2 000'



Echelle : 1 / 5 000'



Patrimoine bâti remarquable		Patrimoine bâti banal	
A	Restant bâti de l'écurie	1	Cave
B	Chapelle de la chapelle	2	Faite
C	Église	3	Faite
D	Château	4	Reste
E	Chapelle de la chapelle	5	Local
F	Maison de maître de la chapelle	6	Faite
G	Autre forme de la chapelle	7	Reste des comblez aréop
		8	Coffre de la chapelle
		9	Cave
		10	Reste en plan

Emplacements réservés aux voies, ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts			
Numéro	Description	Superficie	Surface
1	Aménagement de la voirie	Commu	470 m <sup>2</sup>
2	Aménagement de la voirie	Commu	430 m <sup>2</sup>
3	Éclairage de la voirie	Commu	110 m <sup>2</sup>
4	Aménagement paysager	Commu	1 170 m <sup>2</sup>
5	Aménagement paysager	Commu	7 120 m <sup>2</sup>
6	Création de voie	Commu	440 m <sup>2</sup>
7	Création d'un cheminement piétonnier	Commu	140 m <sup>2</sup>
8	Aménagement de la voirie	Commu	10 m <sup>2</sup>
9	Aménagement paysager	Commu	480 m <sup>2</sup>
10	Aménagement paysager	Commu	1 290 m <sup>2</sup>
11	Pédonisation de la voirie	Commu	3 970 m <sup>2</sup>
12	Pédonisation de la voirie	Commu	3 970 m <sup>2</sup>
13	Installation, ouvrages, travaux et activités liés à la nouvelle station ferroviaire Lyon-Turin	SNCF Réseau	42 380 m <sup>2</sup>

Emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements		
Identifiant	Programme de logements	Superficie
A	Au minimum 12 logements sociaux sociaux	5 500 m <sup>2</sup>

- Légende**
- Zones urbaines
    - UA
    - UB
    - UE
    - UX
  - Zones agricoles
    - A
  - Zones naturelles et forestières
    - N
    - Nd
    - Ne / Nec
    - Ni (STECAL)
  - Emplacements réservés
    - Emplacement réservé pour la mixité sociale
    - Emplacement réservé pour l'objectif de programmation
    - Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
    - Espaces boisés classés
    - Secteur de bocages et haies bocagères
    - Secteur humide
    - Secteur de réservoirs de biodiversité
    - Secteur de corridors écologiques
    - Secteur paysager
    - Cour d'honneur de la chapelle
    - Éléments du patrimoine bâti remarquable (A, B, C...)
    - Éléments du patrimoine bâti banal (D, E, F...)
    - Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
    - Source Saint-Martin
    - Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique de la liaison ferroviaire Lyon-Turin
    - Secteur de suballité 1
    - Secteur de suballité 2
    - Chemins communaux de petite randonnée
    - Secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres - routes
    - Secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres - voies ferrées
    - Lignes électriques à haute tension

**PLU**  
Plan Local d'Urbanisme

Vo pour votre conseil et la délibération du conseil municipal du 15 juin 2021  
voir l'avis C.A.D. relatif à Chamagnieu A Chamagnieu le 15 juin 2021

Logo of the Commune of Chamagnieu

Logo of the Département de l'Ain

**Commune de Chamagnieu**

Règlement graphique n° 1

Atelier Graphique  
Aldar 150-151  
Rues, Environnement